



S.P.E.G

SYNDICAT DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION EN GUADELOUPE

ÉLECTIONS AUX CONSEILS DE L'UNIVERSITÉ DES ANTILLES
SCRUTIN DU 24 NOVEMBRE 2021

**LISTE DU SPEG AU COLLÈGE BIATSS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**
Secteur électoral de Guadeloupe

| Conseil du pôle Guadeloupe – Conseil d'Administration de l'UA | |
|---|--|
| Collège BIATSS | 1° M. Frédéric GÉRARDIN – IGR 2° M ^{me} Franciane CALVADOS – ADJAENES |

**LE 24 NOVEMBRE 2021, AUX ÉLECTIONS DE L'UA, FAITES-VOUS DU BIEN,
VOTEZ ET FAITES VOTER MASSIVEMENT POUR LES CANDIDAT.E.S DU SPEG**

ACTEURS OUI ! SPECTATEURS NON !

PROFESSION DE FOI

DES CANDIDATES ET CANDIDATS DU SPEG

Nous nous engageons* :

- À susciter et à développer au sein de l'Université des Antilles et dans la société Guadeloupéenne, un large débat sur « **une université, pour quoi faire en Guadeloupe ?** » afin de contribuer à faire que l'École de la Maternelle à l'Université en Guadeloupe devienne enfin un véritable outil de développement de notre territoire, et plus largement de notre archipel et de ses habitants ;
- À favoriser au sein de l'université des Antilles le débat de confrontation d'opinions et d'idées dans le respect mutuel propre aux établissements universitaires ;
- À contribuer à l'élaboration d'un contrat de site Guadeloupe de l'Université des Antilles conforme aux obligations légales en vigueur et en lien avec les besoins de notre territoire ;
- À continuer à lutter contre la souffrance au travail des personnels, notamment contre toutes les formes de discrimination et de harcèlement dont les personnels de l'université sont victimes en raison de l'exercice de leurs droits d'opinion et d'expression ;
- À continuer à lutter pour l'amélioration des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité au travail des personnels et des usagers de l'établissement ;
- À être très attentifs aux changements institutionnels et aux procédures de gestion de l'université afin de contrer toute déviance qui serait préjudiciable à son développement dans la ligne que le 9^{ème} congrès du SPEG des 3 et 4 juillet 2021 s'est fixée.

** engagements de la « Résolution sur l'Université des Antilles » adoptée au :*



LE 24 NOVEMBRE 2021, AUX ÉLECTIONS DE L'UA, FAITES-VOUS DU BIEN, VOTEZ ET FAITES VOTER MASSIVEMENT POUR LES CANDIDAT.E.S DU SPEG

ACTEURS OUI ! SPECTATEURS NON !